



Le 4 Octobre 2022, à Aix en Provence

Mr Huet-Lambing Cyril
Délégués générale National Adjoint du SPS
Secrétaire de Région PACA/Corse
Sps.di.pacacorse@gmail.com
Tél : 06.58.73.92.27

Monsieur Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Objet : Gestion Catastrophique des Ressources Humaines sur le C.P Aix-Luynes

Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire,

Je souhaite attirer toute votre attention sur la situation catastrophique endurée par les Surveillant(e)s du Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes.

En effet, depuis l'arrivée de notre nouvelle direction, la gestion calamiteuse des personnels grandit de jour en jour. Aucune règle de rappels su RH, une vingtaine de postes non-couverts en moyenne chaque jour, des descentes de nuit transformées en RH pour les agents postés etc...

Et pour cause, aucune charte locale de construction et de gestion de service n'a été validée par la DISP de Marseille, malgré la Circulaire DAP n° 054/SD2 du 2 avril 2008 et plus récemment celle du 19 décembre 2019.

Ces dernières précisent pourtant : « *Les chartes nationales et leurs déclinaisons locales deviennent, de ce fait, la référence à la fois pour les agents qui vivent le service et pour ceux qui l'administrent* ». Monsieur le directeur, en l'absence de cette charte, la direction s'octroi clairement une gestion inadaptée et anarchique.

Aussi, malgré plusieurs interventions de notre organisation syndicale pour que la liste des agents planifiés en RH soit mise à l'affichage dans les panneaux de service réservés à cet effet, nos demandes sont restées vaines, la DISP de Marseille prétextant fallacieusement une note de la CNIL en date du 7 janvier 2010 relative à l'affichage de données personnelles, laquelle ne saurait s'appliquer aux agents positionnés en RH qui sont réputés en service.

Ainsi, cette dissimulation de la liste des agents en RH permet de prétexter des nécessités de service à tout va, d'entretenir le flou, les ambiguïtés et la méfiance légitime des agents.

Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, la réglementation doit être appliquée sur notre établissement afin que nos personnels soient traités dans le respect, pour qu'ils puissent effectuer leurs missions en toute sérénité.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en mes sentiments respectueux.

Mr HUET-LAMBING Cyril